

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06239

Numéro SIREN : 821 540 614

Nom ou dénomination : 2R PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2023 sous le numéro de dépôt 1442

30.01.2020

certifié conforme à l'original.



N° 15948 * 02
Formulaire obligatoire (article 302 du règlement
A bis du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise 2R PARTNERS				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 3 RUE JEAN BAPTISTE CHARCOT 92400 COURBEVOIE					
SIRET 8 2 1 5 4 0 6 1 4 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 1 2	
				Exercice N clos le 31 03 2020	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	6 410	291
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	6 410	291
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062	250	250
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	070	41 000	41 000
	Autres* (3)	072	074	3 766	3 766
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	6 550	6 550	
Charges constatées d'avance*	092	094	2 112	2 112	
Total II		096	098	53 677	53 677
Total général (I + II)		110	112	6 410	53 968
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	)		
	Report à nouveau	134		10 971	
	Résultat de l'exercice	136		1 929	
	Provisions réglementées	140			
Total I		142		14 001	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		5 362	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 145)	34 605	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		39 967	
Total général (I + II + III)		180		53 968	
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2R PARTNERS		Néant		Exercice N clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3 1 0 3 2 0 2 0		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210		
				215		214		
	Production vendue			217		218	89 544	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	5	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	89 549
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	1 500	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	40 500	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	457			244	457	
	Rémunérations du personnel*					250	31 938	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	10 475	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements*					254	2 260	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259					262	7	
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260							
	Total des charges d'exploitation (II)						264	87 136
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 413	
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits financiers (III)	280				294		
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347					300	122	
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348							
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	362	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 929	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 929	314		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	484			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			330				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248			330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999								
Détails des produits et charges	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997							
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987				342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989						
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990						
	ZFANG (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344						
	BUD (44. sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies) 993						
	Créance due au report en arrière du déficit 346						350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies) 655							
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643							
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645							
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647							
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648							
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						352	2 413
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* 356							
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat : 360							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						370	2 413	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **2R PARTNERS**

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456		
	Matériel de transport	460	462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	6 701	472	474	476	6 701
Immobilisations financières		480	482	484	486		
TOTAL		490	6 701	492	494	496	6 701

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	4 150	562	2 260	564	566	6 410
TOTAL		570	4 150	572	2 260	574	576	6 410

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											

Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values		
						Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2R PARTNERS**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 Indemnités pour congés à payer,
charges sociales et fiscales correspondantes

2

3

4

5

6

7

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	15 605
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	2 260
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

"2R PARTNERS "

SAS AU CAPITAL DE 1.000 EUROS

Siège Social : 3, Rue Jean Baptiste Charcot – 92400 COURBEVOIE

R.C.S. : NANTERRE 821 540 614

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT**

RESOLUTION VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020, qui s'élève à la somme de 1.929 € au poste « Report à nouveau » :

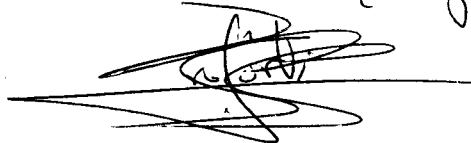
- Report à nouveau

1.929 €

Soit 1.929 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*certifié conforme à
l'original*

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J.P.' or similar, written over a horizontal line.